

Je voudrais citer l'actuel lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve et du Labrador, représentant de la Couronne et d'une province que le député de Mississauga-Sud n'a pas jugé bon de visiter pour que les gens puissent présenter des mémoires au comité. Ç'aurait été un gaspillage de fonds publics!

Il s'agit de l'honorable James McGrath que nous connaissons tous les deux, monsieur le Président, et qui était anciennement député de Saint-Jean-Est. C'est lui qui a été à l'origine de certaines de nos réformes de procédure les plus récentes. Lors de la controverse qu'a soulevée la publicité sur la Constitution en 1980 et—soit dit en passant—après le débat à la Chambre des communes sur la justesse de cette publicité, M. McGrath a exprimé son avis sur la question. Ses propos sont consignés à la page 3528 du hansard du 9 octobre 1980:

Cette propagande n'a d'autre objectif que d'empêcher l'opposition de soulever un débat sur la politique gouvernementale ou de remettre en question les principes dont elle s'inspire.

De toute évidence, la situation actuelle est bien pire que celle dont parlait M. McGrath puisque nous n'avons même pas encore commencé à débattre le projet de loi à la Chambre des communes que le gouvernement traite l'affaire comme un fait accompli. Celui qui est maintenant lieutenant-gouverneur devait prévoir ce qui allait venir lorsqu'il a dit que les annonces payées par le gouvernement étaient, et je cite à nouveau ses propos de la page 3528:

... la réplique contemporaine de la corruption et des méthodes d'intimidation qui contaminèrent la Chambre des communes par le passé.

M. McGrath a quitté la Chambre il y a quelques années. Je devrais peut-être citer quelqu'un parti depuis moins longtemps, un ancien ministre de la Justice conservateur, l'hon. Ray Hnatyshyn, qui nous a quitté il y a seulement dix mois. Il pratique toujours activement le droit ici, en ville. Je voudrais citer M. Hnatyshyn qui disait lors du même débat, le 9 octobre 1980, comme on peut le voir à la page 3529 du hansard:

une campagne de publicité de plusieurs millions de dollars... est incompatible, à mon avis, avec tous les principes fondamentaux dont s'est inspiré le Parlement au cours des années.

Je ne peux dire qu'une chose, monsieur le Président, c'est: «Bien dit, Ray.»

Des voix: Bravo!

Une voix: Nous allons le regretter.

Question de privilège

M. Turner (Vancouver Quadra): Par respect pour le premier ministre, Dieu sait pourquoi d'ailleurs, je vais éviter de citer l'ancien député du Yukon, l'hon. Erik Nielsen.

Des voix: Allez-y.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais bien, si Votre Honneur et le greffier désirez que je dépose ces citations, mais je ne voudrais pas abuser de la patience de la Chambre.

M. le Président: Le député a mentionné un livre récent et, naturellement, la présidence aimerait bien savoir quels sont les passages visés.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, Erik Nielsen a suffisamment de munitions pour lancer un service d'abonnement. Non, je ne cite pas son livre, que vous n'avez pas à lire dans le cadre de vos fonctions, mais j'ai relevé dans le hansard des choses attribuées à l'ancien député du Yukon. Mais, comme je le disais, je ne vais pas abuser de la patience de la Chambre.

Limitons-nous à quelques membres contemporains de cette assemblée, certains ministres, députés depuis pas mal de temps. Voyons ce qu'ils avaient à dire durant ce même débat sur les annonces relatives à la Constitution. L'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devait avoir le premier ministre et son collègue, le ministre des Finances, à l'esprit lorsqu'il disait le 9 octobre 1980, comme on peut le voir à la page 3531 du hansard:

ce que le gouvernement cherche à faire... c'est... du moins de faire comprendre d'ores et déjà à tout le monde, à l'extérieur de la Chambre, qu'on aura beau invoquer tous les arguments, valables ou non, ces arguments seront irrecevables et que le plan d'action est déjà arrêté.

Un autre ministre qui croit dans la transparence devait se trouver à High River le jour où le Cabinet a autorisé ces annonces publicitaires, puisque le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait ceci à dire au cours du même débat, comme en témoigne la page 3534 du hansard; voici:

Selon moi, cette tentative de dépenser l'argent des contribuables pour manipuler l'opinion sur des questions du domaine public qui n'ont pas encore été réglées constitue un abus qui porte atteinte aux droits de la Chambre des communes.

Toujours au cours du même débat, comme on peut le constater à la page 3532 du hansard, le secrétaire d'État a dit ce qui suit:

Le gouvernement tente en fait de laisser entendre que sa publicité porte sur une décision déjà prise. C'est faux; cette décision n'a pas